

11/07 Mieux se loger rejoint le groupe Solendi

jeudi 11 juillet 2013, par [lpe](#)

Effectif en 2014, ce regroupement a été initié dans l'esprit de l'accord national interprofessionnel du 18 avril 2012 ; son objectif est de faciliter le logement des salariés avec à terme 12,4% des fonds collectés au titre de la participation des employeurs à l'effort de construction et un patrimoine de plus de 254000 logements.

Le CIL Mieux se loger (37000 logements), acteur régional du logement des salariés et de leurs familles va ainsi pouvoir bénéficier du réseau national de Solendi (plus de 254000 logements en patrimoine, 10700 entreprises clientes et plus de 404 millions d'euros de ressources).

Pour mémoire, la participation des employeurs à l'effort de construction est un versement obligatoire dans toutes les entreprises du secteur privé non agricole de plus de 20 salariés. (Pour en savoir plus sur les modalités de contribution des employeurs, [cliquez ici](#)).